



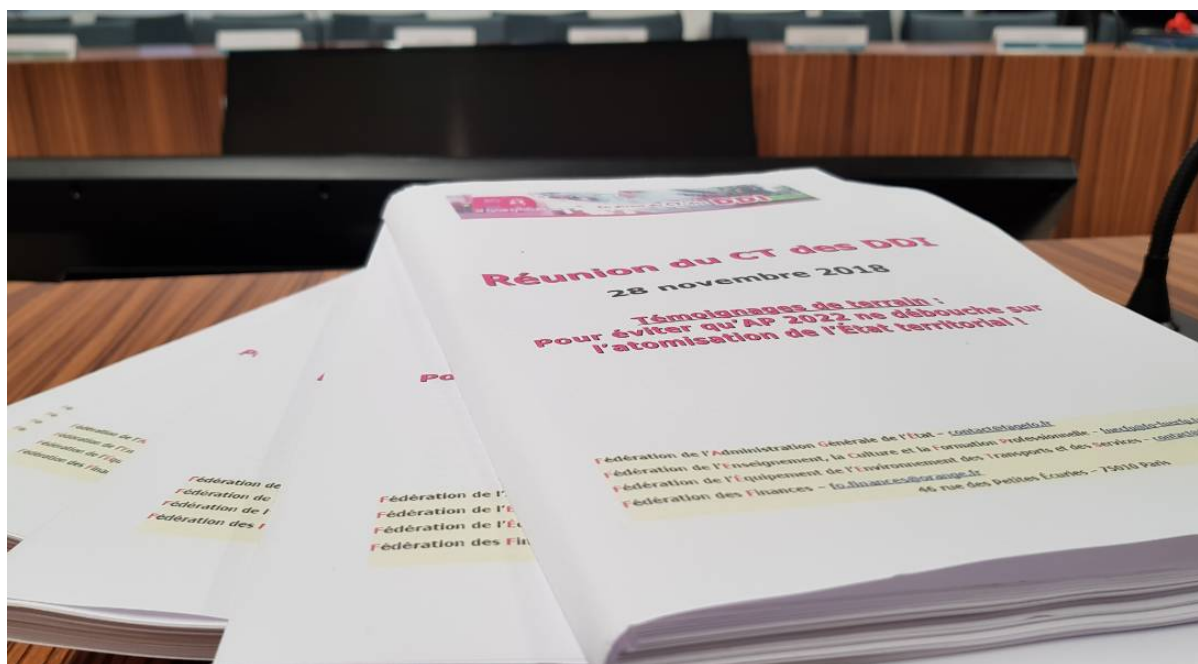
Comité Technique des DDI du 28 novembre 2018 Pour que les décideurs d'aujourd'hui ne s'exonèrent pas des effets demain !!!

Retrouver ci-après la [déclaration préalable](#) de FO (reprise en rappel à la fin de ce compte-rendu).

Les points saillants issus de ce comité technique re-convoqué :

Face au déni de dialogue social dont les annonces de fin octobre du gouvernement sont l'illustration, [FO avait refusé](#) le 15 novembre dernier de laisser instrumentaliser cette instance pour que ne soit pas affirmé « le dialogue social se passe bien ». **Un caillou placé dans la chaussure des tenants d'un hold-up organisé au profit des préfets !**

Si nous étions présents à l'ouverture de cette séance re-convoquée, c'est bien pour démontrer dans les faits que cette instance est indispensable comme l'ensemble des instances de dialogue social dont le renouvellement se joue le 6 décembre prochain. **Indispensable et incontournable pour porter la parole des agents au plus haut niveau de l'administration...que cela plaise ou non !** Retrouvez [ICI](#) un florilège de témoignages locaux quant à la teneur des propositions des préfets dans le cadre d'AP 2022.



Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfp@fo-fnefcfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

A retenir des débats sur AP 2022 appliqué aux DDI

En réponse aux alertes et revendications portées par FO depuis le mois de septembre sur la déclinaison d'AP 2022 pour les DDI, le SGG indique :

- **Que le transfert de la gestion des moyens budgétaires du programme 333 au ministère de l'Intérieur** (via fusion avec le programme 307 des Préfectures), entraînant pour lui de fait celui du pilotage des DDI et du recrutement des directeurs (ce que FO conteste!), **devait s'accompagner de dispositifs de contrôles permettant de s'assurer qu'il n'y aura pas de dérives.**



$$\begin{aligned} & \text{BOP} \\ & 333 + 307 \\ & = \mathbf{307} \end{aligned}$$

- FO dénonce fermement cette mesure dont le seul motif « vu de Matignon » semble être que « piloter les DDI est trop lourd et chronophage pour une administration qui doit se recentrer sur l'arbitrage interministériel ». La reconnaissance de la part du SGG de devoir aménager des dispositifs de « rappel » conforte l'analyse de FO : **un ministère (Intérieur comme un autre) ne peut pas être juge et partie dans le pilotage de l'État territorial !** L'expérience des SIDSIC est éclairante (90 % des chefs de SIDSIC désormais issus du MI).
- **Que le CT des DDI a vocation à être maintenu en tant que tel**, « les DDI n'étant pas le ministère de l'Intérieur, ni les préfectures »...mais sous la présidence du ministère de l'Intérieur !
 - Si FO prend acte de ce maintien, nous demandons qu'il reste placé sous la présidence de Matignon, avec le cas échéant l'appui d'un service dédié au sein du ministère de l'Intérieur (que l'actuelle sous direction en charge du pilotage des DDI à Matignon) ne soit pas diluée dans le pilotage des services du MI.

**Ecologie + Cohésion des Territoires + Agriculture +
Affaires Sociales + Sport + Économie
= Intérieur**

- **Que les propositions formulées par les Préfets** (cf synthèse ci après), en cours d'examen par les ministères, **déboucheront sur un cadrage national** dont la teneur n'est pas connue à ce stade.
 - FO prend acte de l'existence de ce cadrage national (ce qui n'était pas vu comme une évidence au départ), et exige qu'au delà de la nature des arbitrages, que **celui-ci n'ouvre pas la voie à une modullisibilité totale de l'organisation des services de l'État !** FO s'oppose en particulier aux propositions formulées dans le Cher et l'Indre, en Dordogne...
 - FO pointe par ailleurs **la déloyauté du dialogue social** : les organisations syndicales ne disposent à ce jour d'aucune transmission formelle des propositions concrètes des préfets, et les décisions susceptibles de tomber de haut le 12 décembre (discours du président de la République devant les hauts fonctionnaires) **n'auront nullement été concertées dans les comités techniques nationaux**

- Que **les arbitrages sur l'exercice des missions seront rendus au niveau national** en écoutant les ministères, et non laissés à l'initiative locale
 - FO prend acte de cet engagement, rappelle **son opposition à tout nouvel abandon/transfert de missions** et sa demande que les CT ministériels restent au cœur de ces arbitrages
- Que le transfert budgétaire au ministère de l'Intérieur du programme 333 **n'intégrera pas la masse salariale des programmes « métier » ministériels**, comme cela était envisagé initialement
 - Si **FO se félicite d'avoir éloigné cette grave menace** (au moins pour cette fois), par contre **rien n'est dit sur les agents susceptibles d'intégrer les SG mutualisés.**
- Que **la mutualisation des fonctions support ne devrait pas concerner les fonctions RH**
 - FO réaffirme **son opposition à la fusion généralisée des SG Pref/DDI**, rappelle que la mutualisation de fonctions peut trouver des réponses organisationnelles et non structurelles. Et ceci pour ce qui est des fonctions RH ou plus largement « métiers ».
 - FO s'oppose par ailleurs fermement à ce que les fonctions RH soient concernées, de même que les fonctions juridiques (mieux vaut le rappeler!!!).

Zoom sur les propositions préfectorales :

retenir de ce que l'administration veut bien nous en dire à défaut d'accepter de nous l'écrire !

Pour le reste, il faudra regarder par le trou de la serrure, attendre le discours présidentiel du 12 décembre...et se référer aux [informations](#) recueillies par FO via ses représentants locaux !



Les services du SGG et du ministère de l'Intérieur se satisfont des remontées des différents préfets de région en ce qu'elles confirment les attentes de la circulaire du 1er Ministre du 24/07. **Autant dire que vues ces attentes, ce n'est pas notre cas !**

Aperçu du catalogue des mesures proposées :

- **Les aides à la pierre, fiscalité de l'urbanisme, les missions ADS**, proposition des préfets **d'achever** (le terme est choisi!) le mouvement de décentralisation
- **Handicap** : transfert aux conseils départementaux ou ARS
- **La petite enfance**: délégation confiée aux CAF, aux Conseils départementaux ? Ou bien aux ARS et Conseils départementaux ?
- **Des missions dans le domaine de la chasse/pêche** seraient confiées aux fédérations. Juges et parties ?
- **Culture**: le modèle pourrait se caler sur ce qui se pratique en Bretagne en termes de délégations de compétence.
- **Rationalisation des missions entre opérateurs** : pas de schéma cible de la part des préfets...mais ils aimeraient bien une tutelle renforcée !
- **Contrats aidés** : statu quo ou soit un transfert à Pole emploi
- **Jeunesse et sport** : pas de visibilité globale sur ce qui en ressort...mais de grandes menaces !
- Pour d'autres domaines, **Eau et Biodiversité par exemple**, attente des conclusions des missions d'inspection qui sont lancées. Là encore, pas de consensus ou attentes d'autres propositions...
- Pour ce qui est de **l'insertion économique et des contrats aidés**, transfert possible à Pôle emploi, ou statu quo, ou pas.....
- **Sécurité alimentaire**: externalisation des contrôles (4 régions proposent l'externalisation)
- **Santé/protection animales**: renforcement des délégations aux associations.
- En termes organisationnel, **l'articulation des DDT/DDCSPP en matière de logement** devra être revue, idem pour les **DDT/DREAL pour les ICPE**.
- La conservation d'une modularité et des décisions au niveau local (le préfet reste à la barre)
- Un **redécoupage fonctionnel plutôt qu'un découpage des services**. Des spécificités en Ile-de-France et en Corse
- Chaque fois que c'est possible, **regrouper les services dans des lieux uniques**. Étendre ces regroupements immobiliers et de l'étendre aux services hors REATE
- Le regroupement BOP 333/307, et unanimité des préfets **quant à la création de SG communs**, avec intégration visée des moyens supports DDFIP et académies
- **La simplification des démarches** : les outils informatiques continuent à être déployés. les approches front office, back office, ...
- **Les relations avec les opérateurs** plus intégrées aux préfetures,...
- **Tout cela sur fond d'un cadre budgétaire qui se voudrait moins « rigide », tout en favorisant les mobilités interministérielles des agents.**
- L'échelon infra-départemental doit être « renforcé » (**Sous préfecture lieu vers lequel pourrait converger tous les services de l'Etat** dans ce périmètre)

Autant dire que **la présentation de ce catalogue ressemblant fort à une vente à la découpe**, combinée avec **la volonté de transférer le pilotage des DDI au ministère de l'Intérieur**, ruine la crédibilité des affirmations gouvernementales sur le « renforcement de l'échelon départemental » ou « la conservation des acquis de l'interministérialité ».

L'APINEL 2022

L'ÉTAT REDIMENSIONNÉ POUR SE PLANTER

AUJOURD'HUI

DEMAIN?



Colm

Écologie + **Cohésion des Territoires** + **Agriculture** +
Affaires Sociales + **Sport** + **Économie**
= Intérieur

En conclusion

Pour FO, NON le niveau départemental ne sortira pas renforcé de tout cela, il serait juste atomisé avant disparition programmée !! Les DDI ont encore perdu 840 agents en 2017, soit plus de 15 000 depuis 2010. Il n'y a aucune raison pour qu'elles ne fassent pas partie des victimes expiatoires du plan social confirmé par le Premier ministre visant à supprimer 50 000 à 70 000 postes de fonctionnaires d'État d'ici 2022.

Mais OUI cela servira de motif pour affaiblir les ministères et leurs directions régionales. En la matière, et comme depuis 2011, **FO se refusera à opposer niveau régional et départemental**, composantes indispensables pour le portage des politiques publiques en fonction de leurs particularités.

Les fondements des propositions remontés par les préfets dans le cadre d'AP 2002, sont explicites : « **mettons les miettes du service public sous le tapis départemental avec la balayette préfectorale** ».

Si 1000 candidats se sont investis pour permettre à FO d'être présente dans près de 95 % des DDI en vue des scrutins du 6 décembre prochain, ce n'est pas pour laisser faire en silence !

Leur engagement, **c'est de résister aujourd'hui, c'est de revendiquer toujours, et ce sera de reconquérir demain !** Pour que ce que d'aucuns voient comme un rouleau compresseur ne soit au final **qu'un mouvement de balancier que l'histoire rangera dans la rubrique « excès que la raison a pu éteindre ».**

Défense des effectifs, maintien d'une chaîne ministérielle, opposition à toute suppression ou externalisation/privatisation de mission, opposition à laisser mettre en place la dernière génération de fonctionnaires de ce pays, tels sont les combats auxquels FO est attachée, tels sont les combats que FO conduira quels que soient les arbitrages à venir !



**NE CÉDONS RIEN!
TOUS DE CORDÉE**

**Le 6 décembre 2018,
je vote **FO****

Comité Technique des DDI du 28 novembre 2018

Les éléments portés par FO en ouverture

Monsieur le Président,

Face au déni de dialogue social dont les annonces de fin octobre du gouvernement sont l'illustration, **nous avons refusé le 15 novembre dernier de laisser instrumentaliser cette instance pour vous permettre d'affirmer « le dialogue social se passe bien »**. Si nous sommes aujourd'hui, présents à l'ouverture de cette séance re-convoquée, c'est pour démontrer dans les faits **que cette instance est indispensable comme l'ensemble des instances de dialogue social dont le renouvellement se joue le 6 décembre prochain**.

Ainsi, à quelques jours d'annonces du chef de l'État devant un parterre de hauts-fonctionnaires pas encore contractualisés, **nous avons tenu à vous porter le témoignage direct d'un panel de nos représentants locaux, confrontés à l'imagination foisonnante de leurs préfets**. On ne sait jamais, si ces derniers avaient omis de signaler dans leur remontée que les représentants du personnel n'étaient pas d'accord avec leurs propositions...

Ce panel de témoignages illustrera le risque majeur que feront courir à l'État territorial de demain les décideurs d'aujourd'hui, si d'aventure ils reprenaient à leur compte la multiplicité des propositions préfectorales. Une multiplicité suivant une ligne directrice commune :

- **préfectoriser l'ensemble des services de l'État**
- **modulariser et fractionner la République :**
 - un service public des métropoles suivant le modèle de l'Ile de France
 - un service public des îles de France suivant le modèle Corse
 - un service public du monde péri-urbain et rural suivant le modèle de L'Indre/Cher ou de la Dordogne

L'actualité sociale du moment démontre l'urgence à ne pas opposer ni délaisser les différentes composantes territoriales de notre République, ce n'est pas la peine d'en rajouter par des mécanos administratifs et des luttes d'égo et de pouvoirs. En ce sens, nous réaffirmons ici que **le pilotage de l'État territorial doit rester du ressort de Matignon**, d'autant que la relation avec les collectivités territoriales relève aujourd'hui du ministère de la Cohésion des Territoires.

Non, pour FO, **l'urgence sociale est ailleurs :**

- dans **le gel et le plafonnement des taxes** (TICPE, TVA);
- dans **la mise en place d'une prime transport** obligatoire pour tous;
- dans **l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des retraites**.

Je vous remercie et laisse la parole à nos représentants.

Retrouvez [ICI](#) les témoignages de l'Indre et du Cher (AP 2022 rubrique « innovation dégénérante »), de l'Eure et Loir (AP 2022 rubrique « mutualisation tous azimuts »), de l'Yonne (AP 2022 rubrique « chasse aux doublons ») et de la Dordogne (AP 2022 rubrique « démantèlement de qui fonctionne (encore) »).